

Commune de VILLEMÉR
Conseil municipal
Séance du 25 Novembre 2022
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-deux, le 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué en date du 21 novembre 2022, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUFRETON, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2022	Nombre de membres en exercices : 14
Date d'affichage : 21 novembre 2022	Présents : 11
	Votants : 12

Etaient Présents :

Catherine ANSELME,
 Gilles BENEY
 Freddy BODIN
 Xavier HENRY
 Gwladys MARTIN
 Marc VITRY

Franck BEAUFRETON
 Florence BODIN
 Éric DESHAYES
 Daniel HERMANS
 Franck PETOT

Monsieur Geoffrey DESPLATS, arrivé à 21 h 13, n'a pas participé aux votes.

Etaient Absents excusés : Christian BERTAUX, Martine SAINTEMARIE (pouvoir à Marc VITRY)

Secrétaire de séance : Xavier HENRY

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 28 octobre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- 1- Décision modificative de crédits (DMC)
- 2- Citoyen d'honneur
- 3- Bons cadeaux agents

1°) Décision modificative de crédits

La parole a été donnée à Freddy BODIN, Délégué aux Finances, qui a fait la présentation commentée de la décision modificative de crédits n°2, qui s'établit comme suit :

M57	Libellés des articles et chapitres	BP 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022 au 17/11/2022
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	247 132,00 €	-7 563,00 €	239 569,00 €	188 635,23 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	138 525,00 €	26 137,00 €	164 662,00 €	139 511,60 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 276,00 €	-701,00 €	108 575,00 €	99 217,69 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	23 313,00 €	0,00 €	23 313,00 €	20 307,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 696,00 €	392,00 €	2 088,00 €	1 206,74 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 527,00 €	0,00 €	88 527,00 €	- €

M57	Libellés des articles et chapitres	BP 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	608 469,00 €	18 265,00 €	626 734,00 €	448 878,26 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	10 714,00 €	10 414,00 €	21 128,00 €	- €
73	IMPOTS ET TAXES	406 674,00 €	183,00 €	406 857,00 €	338 181,94 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	82 825,00 €	3 083,00 €	85 908,00 €	62 331,20 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 861,00 €	4 585,00 €	35 446,00 €	16 697,12 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	0,00 €	- €	- €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	10 212,00 €	0,00 €	10 212,00 €	9 788,92 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	67 183,00 €	0,00 €	67 183,00 €	67 183,56 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	608 469,00 €	18 265,00 €	626 734,00 €	494 182,74 €
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	0,00 €	0,00 €	45 304,48 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 673,06 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	244 977,54 €
	Les dépenses réelles de fonctionnement				
60224	Fournitures administratives	39,00€	-39,00 €	0,00€	0,00€
6061	Fournitures non stockables (Eau et électricité)	29 691,00€		29 691,00€	1 151,79€
60612	Energie Electricité			0,00€	23 024,12€
60621	Combustibles	11 500,00€	4 500,00 €	16 000,00€	14 030,58€
60622	Carburants	1 000,00€		1 000,00€	425,98€
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00€	2 500,00 €	3 700,00€	2 832,01€
60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00€	8 000,00 €	22 000,00€	19 891,50€
60633	Fournitures de voirie	3 000,00€	-1 000,00 €	2 000,00€	1 000,54€
6063	Divers équipements ST	0,00€	250,00 €	250,00€	241,01€
60636	Vêtements de travail	400,00€		400,00€	
6064	Fournitures administratives	3 000,00€	500,00 €	3 500,00€	2 936,76€
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00€	-2 000,00 €	500,00€	80,89€
6071	Achat de marchandises (Compteurs)	500,00€		500,00€	238,80€
611	Prestations de services	13 160,00€	6 700,00 €	19 860,00€	18 511,37€
6135	Locations mobilières	26 300,00€		26 300,00€	13 545,57€
61521	Travaux sur terrains		840,00 €	840,00€	838,80€
615221	Entretien de bâtiments publics	10 000,00€	2 000,00 €	12 000,00€	10 919,44€
615228	Autres bâtiments	0,00€	5 000,00 €	5 000,00€	3 773,83€
615231	Entretien de voies et réseaux	30 000,00€	-12 000,00 €	18 000,00€	13 069,70€
61524	Bois et forêts	8 000,00€	-8 000,00 €	0,00€	
61551	Matériel roulant	3 700,00€	-1 000,00 €	2 700,00€	1 788,95€
61558	Travaux sur voiries		560,00 €	560,00€	554,28€
6156	Maintenance	13 000,00€	2 000,00 €	15 000,00€	13 148,06€
6161	Primes d'assurances	12 000,00€	-1 400,00 €	10 600,00€	10 560,37€
6168	Autres	500,00€	-500,00 €	0,00€	
617	Etudes et recherches	0,00€	700,00 €	700,00€	700,00€
6182	Documentation générale et technique	800,00€		800,00€	
6226	Honoraires et divers	15 000,00€	-11 113,00 €	3 887,00€	
623	Publicité, publications, relations publiques	23 200,00€	-2 311,00 €	20 889,00€	2 430,00€
6232	Fêtes et cérémonies			0,00€	9 045,99€
6237	Publications			0,00€	3 072,00€
6241	Transports de biens	300,00€		300,00€	
6251	Voyages et déplacements	150,00€		150,00€	102,00€
626	Frais postaux et de télécommunications	5 391,00€	1 200,00 €	6 591,00€	637,97€

M57	Libellés des articles et chapitres	Bp 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022
7328	Redevances diverses	0,00€		0,00€	2 280,00€
73	IMPOTS ET TAXES	406 674,00 €	183,00 €	406 857,00 €	338 181,94 €
74111	DGF Dotation forfaitaire	35 000,00€		35 000,00€	29 633,00€
741121	Dotation solidarité rurale 1ère fraction	17 000,00€	865,00 €	17 865,00€	17 865,00€
741127	Dotation nationale de péréquation	600,00€	155,00 €	755,00€	755,00€
742	Dotation élus locaux	3 000,00€	31,00 €	3 031,00€	3 031,00€
74718	Autres subventions	500,00€		500,00€	102,00€
74758	Autres groupements	3 365,00€		3 365,00€	673,97€
7478	Autres organismes	1 610,00€	670,00 €	2 280,00€	2 280,23€
74832	Compensation CVAE et CFE	3 000,00€		3 000,00€	980,00€
74833	Etat Compensation TF	6 829,00€		6 829,00€	
74834	Etat Compensation TH	6 921,00€		6 921,00€	5 649,00€
7484	Dotation de recensement		1 362,00 €	1 362,00€	1 362,00€
7488	Autres attributions	5 000,00€		5 000,00€	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	82 825,00 €	3 083,00 €	85 908,00 €	62 331,20 €
752	Revenus d'immeubles/Logements	7 878,00€	4 585,00 €	12 463,00€	12 463,60€
757	Subventions	674,00€		674,00€	673,95€
7588	Autres produits de gestion courante	22 309,00€		22 309,00€	3 559,57€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 861,00 €	4 585,00 €	35 446,00 €	16 697,12 €
7788	Produits exceptionnels divers			0,00€	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	0,00 €	- €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations	10 212,00€		10 212,00€	9 788,92€
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 212,00 €	0,00 €	10 212,00 €	9 788,92 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	67 183,00€		67 183,00€	67 183,56€
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	79 808,00 €	0,00 €	79 808,00 €	79 807,43 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	99,00 €	99,00 €	98,56 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	110 667,00 €	0,00 €	110 667,00 €	5 333,34 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 158,00 €	-3 662,00 €	36 496,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000,00 €	3 563,00 €	353 563,00 €	120 660,57 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	580 633,00 €	0,00 €	580 633,00 €	205 899,90 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	62 298,00 €	0,00 €	62 298,00 €	16 765,53 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	79 808,00 €	0,00 €	79 808,00 €	79 807,43 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 800,00 €	0,00 €	40 800,00 €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 200,00 €	0,00 €	309 200,00 €	309 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	88 527,00 €	0,00 €	88 527,00 €	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	580 633,00 €	0,00 €	580 633,00 €	405 572,96 €
	EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 673,06 €
	Les dépenses réelles d'investissement				
001	Déficit reporté	79 808,00€		79 808,00€	79 807,43€
10226	Taxes d'aménagement		99,00 €	99,00€	98,56€
1641	Capital des emprunts	110 667,00€		110 667,00€	5 333,34€
21318	Autres bâtiments publics			0,00€	
2135	Installations générales, agencements	8 000,00€		8 000,00€	

M57	Libellés des articles et chapitres	BP 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022
6261	Frais d'affranchissements	109,00€		109,00€	521,58€
6262	Frais de télécommunications			0,00€	4 798,50€
627	Services bancaires et assimilés	100,00€		100,00€	25,85€
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00€	-1 000,00 €	400,00€	313,00€
62876	Remboursement GFP de rattachement	500,00€		500,00€	500,00€
62878	Remboursement de frais à des tiers	8 000,00€	-2 550,00 €	5 450,00€	5 414,99€
6288	Autres services extérieurs	4 992,00€	300,00 €	5 292,00€	4 776,00€
63512	Taxes foncières	3 700,00€	300,00 €	4 000,00€	3 733,00€
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	247 132,00 €	-7 563,00 €	239 569,00 €	188 635,23 €
6218	Autre personnel extérieur (Recensement population)	1 447,00 €	353,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rém.	530,00€	350,00 €	880,00 €	1 020,08€
6336	Cotisations CNFPT et CDG		220,00 €	220,00 €	208,14€
6411	Traitements Personnel titulaire	90 946,00€	5 500,00 €	96 446,00 €	86 805,17€
6415	Indemnités Inflation	400,00€		400,00 €	400,00€
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	44 702,00€	8 400,00 €	53 102,00 €	43 467,26€
64505	Cotisations assurances du personnel		4 730,00 €	4 730,00 €	4 729,28€
64506	FNC SFT		774,00 €	774,00 €	774,00€
64705	Médecine du travail, pharmacie		310,00 €	310,00 €	307,67€
6488	Autres charges	500,00€	5 500,00 €	6 000,00 €	
O12	CHARGES DE PERSONNEL	138 525,00 €	26 137,00 €	164 662,00 €	139 511,60 €
6512	Droits d'utilisation	- €		- €	
65311	Indemnités du Maire et des Adjointes	33 495,00€		33 495,00 €	30 983,30€
65313	Cotisations de retraite	2 130,00€		2 130,00 €	1 720,73€
6541	Pertes sur créances irrécouv. Ou créances éteintes	4 000,00€		4 000,00 €	
65568	Autres contributions (SIRP)	56 681,00€	-481,00 €	56 200,00 €	56 200,40€
657362	CCAS	7 000,00€		7 000,00 €	7 000,00€
657348	Autres communes	1 980,00€	1 760,00 €	3 740,00 €	1 312,00€
65748	Subventions aux associations	2 000,00€		2 000,00 €	2 000,00€
65888	Charges diverses de gestion courante	1 990,00€	-1 980,00 €	10,00 €	1,26€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 276,00 €	-701,00 €	108 575,00 €	99 217,69 €
739211	Attributions de compensations (AC)	17 813,00€		17 813,00€	14 840,00€
7392221	FPIC	5 500,00€		5 500,00€	5 467,00€
7489	Reversements	0,00€		0,00€	
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	23 313,00 €	0,00 €	23 313,00 €	20 307,00 €
66111	Intérêts des emprunts et dettes	1 696,00€	237,00 €	1 933,00€	1 051,74€
6688	Autres		155,00 €	155,00 €	155,00€
66	CHARGES FINANCIERES	1 696,00 €	392,00 €	2 088,00 €	1 206,74 €
023	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	88 527,00€		88 527,00€	
	Les recettes réelles de fonctionnement				
70311	Concessions dans les cimetières	100,00€		100,00€	
70323	Redevances occupation domaine public	200,00€		200,00€	
70872	Remboursement de frais budgets annexes et régies	10 414,00€	10 414,00 €	20 828,00€	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES,	10 714,00 €	10 414,00 €	21 128,00 €	0,00 €
73111	Impôts locaux	259 656,00€		259 656,00€	222 340,00€
73218	Autres fiscalités réservées	8 884,00€		8 884,00€	
73223	FDPTA	45 000,00€		45 000,00€	35 801,94€
73132	Taxes sur pylônes électriques	93 134,00€	183,00 €	93 317,00€	77 760,00€

M57	Libellés des articles et chapitres	BP 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022
2152	Installations de voirie	4 158,00€	-99,00 €	4 059,00€	
21568	Autres matériels et outillage			0,00€	
21571	Matériel et outillage	8 000,00€		8 000,00€	
M57	Libellés des articles et chapitres	BP 2022	DMC 2022	CREDITS 2022	CA 2022
21578	Autres matériels et outillage	5 000,00€		5 000,00€	
2158	Autres installations	5 000,00€		5 000,00€	
2181	Installations générales	5 000,00€		5 000,00€	
2183	Matériel de bureau et informatique			0,00€	
2184	Mobilier			0,00€	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00€	-3 563,00 €	1 437,00€	
231-0	Immobilisations corporelles en cours	33 661,00€	-16 006,00 €	17 655,00€	17 654,93€
231-1	Bus Rebours et enfouissement	136 900,00€		136 900,00€	
231-2	Parking Eglise	13 416,00€	1 912,00 €	15 328,00€	15 327,48€
231-3	Parking Marronniers	27 023,00€	2 219,00 €	29 242,00€	29 241,12€
231-4	Zone 30 Villemer et hameaux	11 000,00€	-416,00 €	10 584,00€	10 584,00€
231-5	CTM (agrandissement)	50 000,00€		50 000,00€	
231-6	Cantine et travaux écoles	10 000,00€		10 000,00€	
231-7	Mise en sécurité - hygiène commerce	20 000,00€		20 000,00€	
231-8	Clôture réserve incendie et château d'eau	12 000,00 €	-1 146,00 €	10 854,00€	10 853,04€
231-9	Cimetière	10 000,00€		10 000,00€	
231-10	Allée des Cavaliers	1 000,00€		1 000,00€	
231-11	Squash communautaire	5 000,00€		5 000,00€	
231-12	Parc Rebours - Dalle	20 000,00€	17 000,00 €	37 000,00€	37 000,00€
TOTAL DES DEPENSES REELLES		580 633,00 €	0,00 €	580 633,00 €	205 899,90 €
Les recettes réelles d'investissement					
10222	FCTVA	62 298,00€		62 298,00€	16 394,41€
10226	TLE (Taxe d'aménagement)			0,00€	371,12€
1068	Excédent de fonction capitalisé	79 808,00€		79 808,00€	79 807,43€
13223	Subventions Département			0,00€	
13251	Subvention GFP de rattachement			0,00€	
1341	DETR			0,00€	
1385	Subventions groupement de collectivités	40 800,00€		40 800,00€	
1641	Emprunts de l'exercice ou de l'opération	309 200,00€		309 200,00€	309 000,00€
021	Prélèvement sur section de fonctionnement	88 527,00€		88 527,00€	
TOTAL DES RECETTES REELLES		580 633,00 €	0,00 €	580 633,00 €	405 572,96 €

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Introduction

Avant toute chose, il convient de noter qu'il s'agit de la DMC n°2 (cases orangées). La DMC n°1 (cases vertes) a déjà fait l'objet d'une délibération et d'une prise en charge des flux budgétaires.

Pour l'essentiel, cette DMC n°2 concerne la section de fonctionnement.

Cependant, la section d'investissement (équilibrée à 0.00 €) est abordée afin que chacun puisse prendre connaissance de la situation de chaque ligne de travaux, avec un équilibre sans incidence notable à la ligne 2188 (autres immobilisations corporelles) pour un montant de 3 563 €.

Nous saurons donc dans le détail quelles sont les opérations qui seront reportées sur le budget 2023 et pour quels montants. Il conviendra néanmoins à l'avenir, et surtout avant le vote du budget 2023, de solliciter des entreprises des devis précis qui ne devront pas être dépassés dans le courant de l'exercice.

Dans le même état d'esprit, il conviendra d'informer les fournisseurs de la Commune de leur obligation de passer par le portail CHORUSPRO pour déposer leurs factures. Une politique d'engagement de dépenses, obligatoire depuis près de 20 ans serait la bienvenue, notamment pour éviter certains dérapages.

Par suite, il conviendra de se rappeler que la reprise de la gestion comptable et financière de la Commune aura été confrontée pendant de longs mois aux errements passés des comptables successives.

Enfin, pour clore cet exercice 2022, il convient de noter que l'essentiel des écritures comptables (à l'exception des recettes de l'Etat (prises en charge vers le 20 décembre)) sera réalisé au plus tard vers le 15 décembre.

La DMC n°2

Celle-ci est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 18 265 €, et représente une augmentation de 3% des crédits votés au BP 2022.

Les dépenses

011 – Charges à caractère général (- 7 563 €)

Ce chapitre diminue de 7 563 €, et permettra de contribuer notamment au financement de la part consacrée aux Charges de Personnel (012).

Malgré cette baisse, il convient de s'attarder sur certains lignes.

Certes, pour l'essentiel, les diminutions ou augmentations de crédits sont à rapprocher des réalisations (à la date du 17/11/2022), et du fait que la Commune de VILLEMÉR est passée d'une comptabilité M14 (beaucoup souple et permettant une gestion simplifiée des dépenses imprévues) à une comptabilité M57 (plus rigoureuse, mais interdisant la notion de dépense imprévue). La prise en compte des nouveaux articles budgétaires n'aura pas été simple, d'autant qu'un grand nombre d'écritures intéressant l'exercice 2021 ont été payées sur l'exercice 2022.

Les lignes suivantes sont donc à expliciter :

- Les dépenses de combustibles (60621), pour 14 030.58 €, qui intègrent :
 - o Des factures de fuel de 2021 pour 2 503.02 €,
 - o Des factures de gasoil pour 4 663,56 €, qui devaient être imputées à l'article 60622 (5 325.59 € en 2021, contre 425.98 € en 2022),
 - o Des consommations de fuel de 2022 pour 6 864 €
 - o Notons que la société SADA ne dépose jamais ses factures sur CHORUSPRO...
- Les fournitures d'entretien (60631), qui passent de 1 101.93 € en 2021 à 2 832.01 € pour l'exercice 2022.
- Les fournitures de petit équipement (60632), qui passent de 7 671,67 € en 2021 à 19 891.50 € en 2022. Il semble que de nombreuses factures (CGED, GEDIMAT, etc..) sont à considérer comme étant des dépenses en régie, pour lesquelles la TVA devra être récupérée. A voir avec les élus concernés, et vérifier les crédits d'investissement qui pourraient correspondre.

- Les fournitures administratives (6064), qui, bien que baissant entre 2021 (4 49158 €) et 2022 (2 936.76 €) devront être encadrées.
- Les prestations de services (611), qui voient les crédits initiaux augmenter de 6 700 €. A noter, dans ces réalisations une somme de 3 360 € portant sur des prestations complémentaires du comptable extérieur pour remettre à niveau la comptabilité de la commune. Par suite le montant global des prestations de ce comptable extérieur n'était pas prévu lors du vote du budget 2022.
- La maintenance (6156) : Là aussi, un article sur lequel des économies substantielles devront être recherchées à l'avenir.
- Les honoraires et divers (6226), qui sont amputés de l'essentiel de leurs crédits, dans une affaire qui semble ne pas avancer.
- Les frais postaux et de communications (626 à 6262). Il s'agit d'un article sur lequel il conviendra de revenir, car les dépenses sont exorbitantes.
- Les remboursements de frais à des tiers (62878), réduites volontairement au regard des factures exorbitantes de protection fonctionnelle présentées.

012 – Charges de Personnel (+ 26 137 €)

Ce chapitre subit une très forte augmentation de l'ordre de 18.87 %.

Cinq points sont à aborder :

- L'absence de prévisions budgétaires (BP 2022) pour les cotisations d'assurance du personnel (4 730 €), le FNC SFT 2021 (774 €) et les frais de médecine du travail (310 €), **soit une somme globale de 5 814 €.**
- Le paiement sur 2022 des charges CNRACL et ATIACL (6 237.27 € + 78.77 €) et URSSAF (3 140.39 €) du quatrième trimestre 2021, et RAFP 2021 (746.42 €), **soit une somme globale de 10 202,85 €,**
- Le paiement sur 2022 de cotisations salariales du quatrième trimestre 2021 (URSSAF, RAFP et CNRACL) **pour une somme globale de 5 641,06 €,**
- Le paiement sur 2022 des cotisations CDG du quatrième trimestre 2021, **pour une somme globale de 148,54 €,**
- La provision **d'une somme globale de 5 500 €** en relation avec la demande de rupture conventionnelle d'un agent.

Ainsi cela représente une somme globale de 27 306.45 €, dont les crédits n'ont pas été prévus au BP de l'exercice 2022.

65 – Autres charges de gestion courante

Une baisse globale de 701 € est constatée, conformément aux réalisations actuelles ou à venir.

66 – Charges financières

Un crédit supplémentaire de 392 € est prévu pour couvrir notamment les intérêts de l'emprunt de 100 000 € que la Commune va rembourser par anticipation le 24 novembre 2022.

Les recettes

Globalement, les crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement correspondent aux réalisations effectives ou à venir d'ici la fin de l'exercice 2022.

On notera cependant l'augmentation (en réalité le doublement) du remboursement des frais de personnel, dédiés au service de l'Eau, de 10 414 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de monsieur Freddy BODIN, Délégué aux Finances, et en avoir délibéré, ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°2 telle que détaillée ci-dessus, à l'unanimité.

2°) Citoyen d'honneur

Le titre de citoyen d'honneur est décerné le plus souvent à des personnes que la ville ou la commune veut honorer pour ses mérites ou qu'elle souhaite remercier pour les services rendus, par ses qualités morales, intellectuelles, pour ses exploits sportifs...

En reconnaissance des services rendus à titre culturel, **le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'élever à la dignité de citoyen d'honneur de la commune de Villemer, Monsieur Thierry LEROUX dit « Morgan » habitant à Thomery.**

3°) Bons cadeaux agents

Proposition de faire un chèque cadeau à chaque agent titulaire de la commune pour 2022.

=> OK à 100% sur le principe du chèque cadeau

=> 8 voix pour un montant de 150 € et 4 voix pour 200 €

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, DÉCIDE que les agents bénéficieront d'un chèque cadeau pour 2022 d'un montant de 150 €.

AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

- M. Gilles BENEY nous informe qu'une analyse est en cours sur les tarifs des concessions de cimetières sur les communes voisines ainsi qu'une réflexion sur un règlement de notre cimetière.
- Mme Florence BODIN, Présidente du SIRP, nous informe que :
 - Un point est effectué sur le budget du SIRP et celui à venir et qu'il n'y aura pas de grandes variations.
 - Une réunion « Parents /SIRP » a eu lieu afin de comprendre les attentes de part et d'autre.
 - Le SIRP a recruté une femme de ménage pour les écoles de Villemer et de Treuzy-Levelay.
 - Un spectacle de Noël est prévu à Nonville pour les enfants du SIRP le 13 décembre 2022.
 - Le 16 décembre 2022, le Père Noël viendra rendre visite aux enfants de l'école de Villemer sur l'initiative de la Présidente du CSLV, Mme Marie-José BERTAUX.
 - Pour le SMITCOM, une nouvelle procédure pour la collecte des déchets sera mise en place en 2023 et Mme BODIN nous informe qu'une communication sera faite en ce sens au sein de la commune sur les différents médias.
 - M. Freddy BODIN nous informe que :
 - Une réunion est programmée le 13 décembre 2022 en mairie avec une entreprise partenaire du SDESM, pour le projet d'installations de bornes électrique sur la commune.
 - Les dossiers de subventions DETR et DSIL devront être déposés avant le 15 janvier 2023 et que ces derniers porteront en priorité sur la Défense Incendie ainsi que la réfection/restauration des lavoirs, en accord avec les orientations portées par le conseil municipal.
 - Un comité de pilotage sur le développement économique au sein de la CCMSL siègera le 1^{er} décembre 2022, auquel Monsieur le Maire ainsi que lui-même seront présents.
 - Mme Catherine ANSELME, Vice-Présidente du CCAS, nous informe que les colis de Noël pour nos aînés vont être distribués début décembre.
 - M. Franck PETOT nous informe qu'il représentera avec M. Marc VITRY la commune de Villemer à la réunion organisée le 9 décembre 2022 par la CCMSL pour le « Plan Vélo », et qu'une création d'événements sportifs entre CMJ de Villecerf et Villemer est en cours de discussion pour le printemps 2023.
- Mme Gwladys MARTIN souhaite qu'une demande aux agents techniques soit faite pour prendre en photo leurs réalisations et travaux afin de les mettre en avant sur Facebook et le LIEN.

- M. Marc VITRY nous informe que :
 - Qu'il va assister à une réunion avec la Sté SAUR sur le réchauffement climatique.
 - Qu'un audit va être fait sur l'ensemble des panneaux de signalisation et routiers de la commune afin de programmer une campagne de remplacement des défectueux et qu'il regrettait les actes de vandalisme sur ces derniers, fait sur lequel s'est accordé aussi l'ensemble des conseillers municipaux présents et/ou représentés.

- M. le Maire, Franck BEAUFRETON nous informe que :
 - Le déploiement de la fibre optique se fait lentement, en raison des complications « terrain » et qu'une réunion est programmée le 7 décembre 2022 afin de faire un point sur ce.
 - Un projet de règlement de la facture d'eau en 2 fois à partir de l'année 2023 va être à l'étude suite à la demande de M. Daniel HERMANS.
 - La commune de Villemer est lauréate du Budget Participatif de la Région IDF à hauteur de 4 000 € pour le projet « VILLEREFLET ».
 - La commune de Villemer percevra la somme de 3 583 € au titre d'acompte par rapport à la mesure de l'Etat : « Filet de sécurité inflation ».
 - Le fonds de commerce « Nulle bar ailleurs », tenu par Mme LELIEVRE, va être cédé à Mme COTON dans ces prochaines semaines dès que les formalités seront actées.
 - Dans le cadre du Projet De Territoire de la CCMSL, l'EDH à capacité d'être un point ressources par rapport au développement culturel et services à la personne sur la partie sud du territoire de la CC et qu'une étude d'extension pourrait être éventuellement menée.

-La date du prochain CM est prévue pour le 16 décembre 2022 à 19h en mairie / salle du conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10

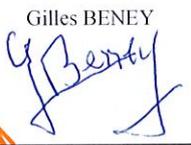
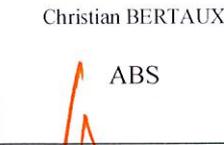
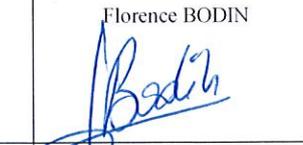
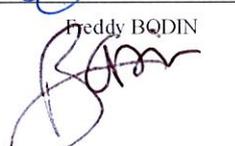
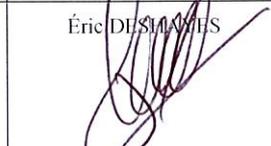
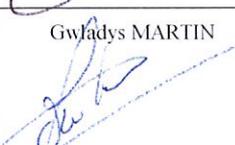
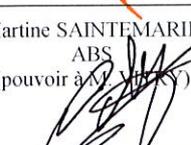
Fait à Villemer, 28 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Xavier HENRY

Les membres

Le maire,
Franck BEAUFRETON



Catherine ANSELME 	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY 	Christian BERTAUX ABS 	Florence BODIN 
Freddy BODIN 	Éric DESMAYES 	Geoffrey DESPLATS Arrivé à 21h13 	Xavier HENRY 	Daniel HERMANS 
Gwladys MARTIN 	Franck PÉTOT 	Martine SAINTEMARIE ABS (pouvoir à M. VITRY) 	Marc VITRY 	